

# mise au poing

Côtes d'Armor  
**SUD**  
Education



Supplément au n°54 de  
« SUD Éducation » septembre 2013  
n° CPPAP 0418 S06443

Dir pub : A. Champeau

**SUD-Education 22**  
1 rue Zénaïde Fleuriot - 22000 Saint-Brieuc

02 96 68 01 64  
sud-education22@wanadoo.fr

<http://sudeduc22.ouvaton.org/>

*L'école n'est pas une entreprise. L'éducation n'est pas une marchandise.*

**Rythmes scolaires  
Travail gratuit**

**ça suffit !!!**



# TOUS EN GRÈVE

**le 14  
novembre  
2013**

La réforme Peillon des rythmes scolaires a été instaurée dans la plus grande précipitation et imposée, malgré ses incohérences manifestes et des oppositions importantes.

Faute de refondation véritable de l'école publique (austérité budgétaire oblige), cette réforme ne répond qu'à un enjeu de communication auprès des familles et de la société.

L'intérêt des enfants a été invoqué pour cette réforme. Pourtant un peu partout les témoignages se succèdent pour démontrer le contraire.

On assiste à une grande pagaille.

La réforme Peillon plus que de vouloir changer les rythmes scolaires génère de grandes inégalités entre les enfants et transforme le temps éducatif en un vaste marché.

**C'est pourquoi plus que jamais SUD Éducation exige le retrait du texte Peillon, et réaffirme qu'il faut une autre réforme des rythmes scolaires, d'envergure et délogée des lobbies touristiques et économiques.**

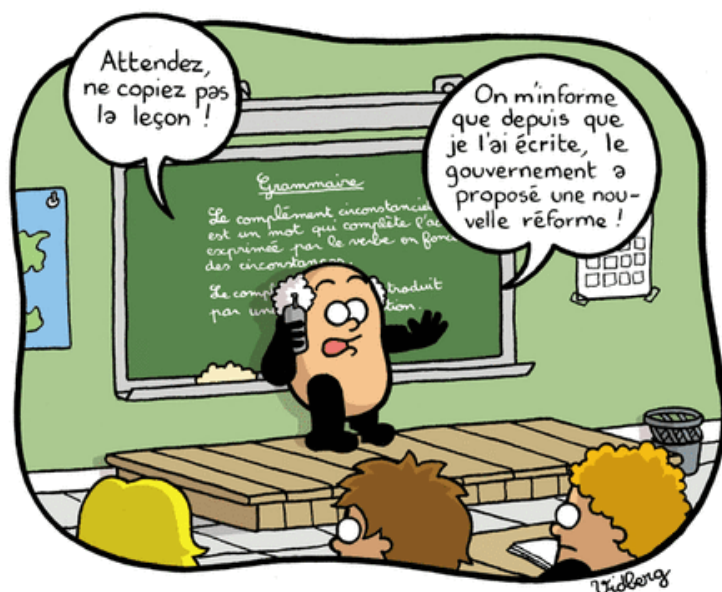
## **ET LE 13 NOVEMBRE ?**

Le ministère prétend nous imposer un jour de travail supplémentaire (le mercredi 13 novembre) « rattrapant » le 2 septembre, jour de rentrée déjà travaillé.

Prétexte invoqué: les élèves devraient bénéficier de 36 semaines d'enseignement complètes. Une semaine d'enfer ! Parfaite illustration des rythmes scolaires « façon Peillon ».

**Pour permettre aux personnels de s'opposer à cette journée de travail gratuit qui concerne aussi le 2nd degré, un préavis de grève a aussi été déposé par la fédération Sud Education pour ce jour.**

# Éléments d'analyse critique de la réforme



La réforme Peillon nous est vendue comme LA réforme des rythmes de l'enfant.

L'école aujourd'hui est calquée sur le monde du travail. L'école primaire et encore plus l'enseignement secondaire sont basés sur un temps mécanique et répétitif - cours de 45 minutes par exemple.

Les élèves sont confrontés à des cadences de travail trop importantes. La nécessité de changer l'école, d'en revoir les rythmes est évidente, pour laisser du temps aux apprentissages et en faire un lieu de bien-être.

## Un autre organisation du temps scolaire

Chronobiologie et chronopsychologie nous éclairent sur une école qui épouserait les rythmes de l'enfant.

La réforme Peillon ne prend pas ou peu en compte la réalité de celui ci :

- la journée reste la même, le déroulement de l'année aussi,
- les programmes ne sont pas repensés
- le temps non contraint, où l'enfant peut évoluer à sa guise, n'est pas pris en compte,
- la semaine , l'année ... ne sont pas réorganisées sans tenir compte des avis des scientifiques,
- l'enfant doit apprendre au sein de groupes toujours trop nombreux.

## Une marchandisation du temps éducatif

Cette réforme n'est qu'en fait une marchandisation d'un temps éducatif : elle offre un temps d'intervention hors éducation nationale aux associations diverses et variées, aux professionnels privés dans certains cas, ou tout simplement à une simple garderie parfois payante.

La réforme Peillon va accentuer les inégalités par des offres différentes selon les territoires.

◆ Le projet Peillon génère de grandes inégalités dans l'offre éducative selon les territoires : communes riches/communes pauvres, rurales/urbaines, priorités politiques des municipalités...

Nous voulons que l'égalité dite "républicaine" soit assurée, que tous les élèves aient la même formation. Un encadrement national des activités périscolaires est nécessaire, définissant des champs d'activité obligatoirement proposés à tous les élèves, quelles que soient les variables locales.

◆ Dans le projet Peillon rien n'interdit aux associations à caractère religieux d'intervenir dans le cadre du "périscolaire "

Nous exigeons que la laïcité soit assurée dans les écoles.

◆ Pour pouvoir fonctionner le projet Peillon va multiplier les emplois précaires.

Nous refusons la précarisation des emplois et nous voulons des personnels formés et des emplois statutaires.

◆ Dans le projet Peillon, la multiplication des interventions extérieures sur des temps courts ne permet plus de générer une vision globale de l'éducation. Le morcellement des activités empêche une réelle approche polytechnique de l'école.

**Il faut une *autre* réforme des rythmes scolaires, d'envergure et dégagée des lobbies touristiques et économiques.**

# Les propositions de SUD Éducation:

**Pour lutter contre les inégalités entre les territoires, l'Éducation doit rester nationale. Ce qui n'empêche pas l'apport d'intervenants extérieurs !**

❑ Vouloir réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école et nécessite de :

- réduire les effectifs par classe.
- repenser les programmes, d'en concevoir les contenus pour laisser du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...
- inscrire dans les programmes la possibilité du travail coopératif, de la pédagogie de projet...

❑ Différencier le temps de travail des PE devant élèves du temps d'enseignement pour les élèves. Pour les PE : 18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe... sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.

Conséquences : plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe élèves, renforcement du travail en équipe, regard croisé sur les élèves et les pratiques...

❑ Différencier le temps et les activités selon l'âge des enfants.

Repenser les horaires du matin en aménageant un temps d'accueil suffisamment long pour une mise en route en douceur.

## Poursuivre la réflexion

A SUD Éducation, nous réfléchissons aussi à une autre école dans une autre société. Question rythmes scolaires et rythmes des enfants il faut s'enrichir des travaux de la recherche (chronobiologie, chronopsychologie, sciences de l'éducation...)



➤ Adapter la journée au rythme de l'enfant : temps de repos, temps calmes, "temps pour ne rien faire"... On ne pourra réellement réduire la journée des enfants que lorsque la journée de travail de leurs parents sera réduite.

➤ Organiser la semaine autrement : 5 voire 6 jours. Pourquoi pas une possibilité pour les élèves les familles de choisir entre le mercredi et le samedi matin, par exemple sous forme d'inscription à des ateliers.

➤ Ne pas dépasser 7 semaines de travail d'affilée.

➤ Repenser l'année : des vacances plus longues l'hiver quand la fatigue est plus grande, plus courtes l'été ?

➤ Donner du temps pour les apprentissages : notion de cycle (2 à 4 ans par cycle, sans pénalité pour les élèves), classe multi-âge...

# QUEL TEMPS DE SERVICE POUR LES ENSEIGNANT-E-S DU PREMIER DEGRÉ ?

Officiellement, il découle de leurs statuts et est actuellement défini par la circulaire n° 2013-19 du 4 février 2013 qui le répartit en, d'une part, vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et, d'autre part, trois heures en moyenne regroupées en 108 heures annualisées pour d'autres activités (APC, animations pédagogiques, conseils des maîtres, de cycle et d'école ...)

Dans la réalité, les instituteurs-trices et les professeur-e-s des écoles se livrent à des exercices d'accueil et de surveillance des élèves qui ne sont pas répertoriés dans ces obligations définies.

Certes, les récréations au milieu de chaque demi-journée sont comprises dans les 24 h d'enseignement. Mais qu'en est-il de « l'accueil et la surveillance des élèves dix minutes avant l'heu-

re d'entrée en classe au début de chaque demi-journée » qui ne sont inscrits que dans le règlement type des écoles maternelles et élémentaires et sans qu'il soit précisé qui doit assurer cet accueil et en assumer la responsabilité ?

Et bien, il ne s'agit que d'un usage ancestral (hérité de l'époque lointaine où les enseignant-e-s du primaire étaient considéré-e-s en service « actif » et logé-e-s dans l'école) et non d'une obligation légale ou réglementaire. Bref, des heures (jusqu'à 54 h annuelles) supplémentaires, non rémunérées, non compensées !

SUD Éducation a soulevé le problème... Le ministère de l'éducation nationale, officiellement saisi de la question, peine à y répondre.

**Plus que jamais, nous devons faire respecter nos droits !**

## DIRECTION D'ÉCOLE

Les discussions sont ouvertes avec le ministère de l'Éducation nationale. Le changement de statut des directeurs-trices est **de nouveau** à l'ordre du jour. Pour quoi faire, si ce n'est créer un nouvel échelon hiérarchique, dont nous ne voulons pas ?

### CE QUE NOUS NE VOULONS PAS

- Un statut de petit chef .
- Une école transformée en établissement scolaire avec à sa tête un chef d'établissement
- La pression administrative.
- Un secrétariat pour la direction avec son lot de précaires sous payés.

### CE QUE NOUS VOULONS

- Le travail en équipe!
- Le pouvoir du conseil des maîtres renforcé.
- Du temps pour l'école.
- Moins de pression administrative.
- Moins de pression hiérarchique.

**Une école démocratique!!!**